



\*COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE  
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS  
DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2018

En communication

Patrick AUBIN  
Pascal BAUDE  
Christine BELLEVILLE  
Pascal BOUCHET  
Marc CHATAIN  
Serge DAGADA  
Jean-Louis DUGRAVOT  
Muriel EYL  
Firmin FAZEUILH  
Jean-Claude HEBRAS  
Gisèle LE TUHAUT  
Bernard MALFONDET  
Marianne MAZEL  
Pierre SIONNEAU  
Nicolas ZAJAC  
Christian ZAKARIAN

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT  
Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

11 h 35

Les membres de la COC en réunion, sous la présidence de P. Baude, examinent les anomalies de ce week-end qui concernent :

- les 4° et 5° journées de LFH et la 2° journée de D2F
- la 2° journée de championnat en N1M, -18M et -18F
- la 1° journée de championnat en N1F, N2F, N2M et N3M.

Un premier constat est fait sur le retard des mises à jour des informations dans GESTHAND (JIPES, autorisations pour les entraîneurs, autorisations à doubler pour les joueurs, coordination avec la LNH pour les équipes réserve de Proligue, ...).

La commission entérine le premier forfait isolé de la saison pour le club de Besançon (N2M) en raison d'un effectif insuffisant.

Deux autres rencontres ont été déclarées perdues par pénalité :

- Nancy (N3M) pour avoir fait évoluer deux joueurs non autorisés à doubler au jour de la rencontre et qui avaient joué avec l'équipe de Proligue la veille
- Strasbourg (-18F) pour avoir fait évoluer une joueuse en licence D.

Les autres anomalies redondantes concernent :

- les absences trop nombreuses des secrétaires de table relevant de l'obligation des clubs visiteurs, le club de Nice en LFH pratiquant ainsi depuis le début de saison pour toutes ses rencontres jouées à l'extérieur
- le manque de mise à jour des officiels de table dans GESTHAND qui concerne les OTM en exercice mais également ceux en formation
- la mise à jour des conventions : la procédure a été améliorée mais les noms des nouveaux joueurs doivent être ajoutés la veille du match pour respecter le délai de validation de 24H.
- la non-mise à jour des bases de données le matin de la rencontre : compte-tenu de la somme d'informations enregistrées par les ligues jusqu'au vendredi (voire samedi) précédant la rencontre, il est impensable que des clubs puissent mettre à disposition des bases téléchargées une semaine avant.



## OFFICIELS DE TABLE (OT)

De nombreux rappels ont été faits par la CCA et par la COC sur la mise à jour des OT dans GESTHAND. C'est donc fort dommage que sur la journée du 08/09 septembre plus de 70 anomalies ont été signalées.

Nous rappelons que les clubs ont pour obligation d'inscrire sur la FDME un officiel de table (OT) comme chronométreur (club recevant) et secrétaire (club visiteur) avec une habilitation en cours de validité. Toutes les informations nécessaires (date de délivrance de l'habilitation, délai de validité) doivent être saisies dans GESTHAND par la ligue du licencié. Toute anomalie sera signalée sur la FDME avant le début de la rencontre. En cas de manquement, nous sanctionnerons le club fautif d'une pénalité financière.

Toute personne inscrite à une formation à venir doit être enregistrée par sa ligue dans GESTHAND comme «officiel de table de marque en formation». Si cette rubrique est bien renseignée, aucune anomalie ne remontera sur les FDME. Pour tous renseignements sur le sujet, veuillez-vous rapprocher de la Commission d'Arbitrage de votre ligue (CTA).

**POUR LE BON FONCTIONNEMENT DES COMPÉTITIONS, NOUS INVITONS LES CLUBS  
A LIRE OU A RELIRE LA CIRCULAIRE ADRESSEE LE 05 JUILLET DERNIER.**

Fait à Gentilly, le 21 septembre 2018

Le Président,  
Pascal BAUDE



ANOMALIES RELEVÉES

2 TYPE D'ANOMALIE	WE 15/16 SEPTEMBRE 2018
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission	/
<u>CONCLUSION DE MATCH</u> Non parvenue dans les délais	/
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de vérification de FDME)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- HANDBALL CLUB GAN N2F/P1</li> <li>- HBC BULLY LES MINES N2F/P4</li> <li>- HANDBALL VAL D'ARGENS N2F/P8</li> <li>- ENTENTE REIMS/ST BRICE -18F/P11</li> <li>- STELLA SPORTS ST MAUR HB -18F/P9</li> <li>- CS VESULIEN HAUTE SAONE -18M/P12</li> <li>- ENTENTE SUD MORBIHAN HB -18M/P4</li> <li>- OGC NICE COTE D'AZUR HB LFH</li> <li>- MONTELMAR CLUB HANDBALL N3M/P7</li> <li>- ENTENTE TUC BALMA HANDBALL N3M/P1</li> <li>- DREUX AC HANDBALL N2F/P2</li> <li>- E. STRASBOURG SCHILTIGHEIM ALSACE HB N2F/P6</li> <li>- CS ANNECY LE VIEUX HB -18F/P17</li> <li>- STADE DE VANVES HANDBALL N3M/P3</li> <li>- ES SEGRE HAUT ANJOU N3M/P2</li> <li>- FELINE HB ACADEMIE (Fleury Loiret) -18F/P6</li> <li>- BRON/VILLEURBANNE HB -18M/P14</li> <li>- CONVENTION COTENTIN (Cherbourg) -18M/P7</li> </ul>
* <u>PENLITE SPORTIVE</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- STRASBOURG ASPTT -18F/P13</li> <li>- GRAND NANCY METROPOLE HB N3M/P6</li> </ul>
* <u>FORFAIT</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- GRAND BESANCON DOUBS HB N2M/P5</li> </ul>

\* Sous réserve des procédures en cours